



## Éditorial

Michel Mayrand,  
Président  
presidence@sppmem.ca

## Bonne rentrée 2024-25!

L'année scolaire 2024-25 est à peine commencée que la période des vacances estivales semble déjà bien loin derrière nous!

Il faut dire qu'avec la dernière période de négociation, nous nous sommes magasiné une somme supplémentaire de travail. En effet : plusieurs nouvelles dispositions que nous avons négociées obtiennent une réponse *variable* de la part de chacun de nos employeurs. Nous devons donc faire des représentations pour que tous ces nouveaux articles de la convention collective puissent atterrir convenablement dans nos milieux, pour favoriser l'attraction et la rétention du personnel professionnel dans nos CSS / CS. Reprenons succinctement quelques nouveautés de la convention.<sup>1</sup>

### Nouveaux corps d'emplois

Pour le corps d'emploi *d'analyste spécialisé en informatique* (ASI), la transition se passe très bien à la EMSB, n'est pas encore effectuée au CSSPI et a du plomb dans l'aile au CSSDM. Beaucoup de représentations et de consultations à prévoir.

Du côté du corps d'emploi de *conseiller·ère en ressource matérielles* (CRM), les échanges avec la partie patronale du CSSDM vont bon train. Nous croyons pouvoir signer une entente à ce sujet bientôt. Des consultations sont encore à tenir.

### 2,5% Maîtrise

Non seulement la rémunération additionnelle pour la reconnaissance de la maîtrise passe de 2% (CC 2020-23) à 2,5% (CC 2023-28), mais elle touche désormais tous les corps d'emplois, sauf les conseillers·ères pédagogiques et les psychologues. À ce sujet, c'est aussi variable selon les CSS / CS. Vous devez effectuer une demande auprès de votre employeur pour obtenir cette rémunération additionnelle de 2,5% et, rappelons-le, la maîtrise en question doit avoir un lien avec la profession que vous exercez. MAIS vous n'avez pas de demande à formuler à l'employeur si vous êtes dans un des 7 corps d'emplois pour lesquels la maîtrise est obligatoire au Plan de classification. Détail non négligeable : *valable seulement pour les personnes ayant passé une année à l'échelon 18.*

### Aménagement de l'horaire de travail

Vous devez en faire la demande auprès de votre supérieur·e immédiat·e.

### Rémunération du temps supplémentaire

Si vous préférez obtenir de l'argent plutôt que du temps pour compenser votre travail supplémentaire, c'est maintenant prévu à la convention.

### Insertion professionnelle et supervision des stagiaires

Les primes à octroyer aux professionnels·les concernés·es pour ces deux aspects de notre convention collective en sont au stade des premiers échanges avec les représentants de nos CSS / CS. On vous revient incessamment.

### Rémunération additionnelle des psychologues et primes aux psychoéducatrices

Ces rémunérations additionnelles et primes devraient déjà être octroyées au moment où on se parle.

Le SPPMEM a déposé trois griefs collectifs, un par CSS / CS, pour protéger les droits des membres concernés par la prime de 2,5% pour la maîtrise. Ces griefs ont été enregistrés au Greffe de l'éducation le 11 juillet 2024.

Le CSSDM et le CSSPI ont accordé au SPPMEM une suspension des délais de griefs principalement pour l'accès aux nouveaux corps d'emplois. Comme le nouveau corps d'emploi d'analyste spécialisé·e en informatique ne fait pas l'objet de litige à la EMSB, nous n'avons pas demandé de suspension de délai de grief.

Bref, à travers les dossiers « ordinaires », les représentations politiques pour favoriser la reconnaissance des professionnels·les dans leur milieu de travail, les dossiers d'invalidité, de CNESST, de relations de travail, il faut maintenant ajouter les travaux pour instaurer les nouvelles dispositions de nos conventions collectives, qui doivent passer du stade « théorique » au stade « pratique ».

J'espère que vos vacances vous auront permis de vous reconstituer une force de travail; au SPPMEM, nous entrevoyons l'année qui débute avec énergie et détermination!

### Bonne année scolaire 2024-25 à chacune et chacun d'entre vous!

#### Votre exécutif pour 2024-2025

Michel Mayrand, président  
Susan Waite, vice-présidente, unité EMSB  
Karine Groulx, vice-présidente, unité CSSDM  
Martine Bossous, vice-présidente, unité CSSPI  
Tuyet Nhi Phung, déléguée syndicale CSSDM,  
secrétaire à l'exécutif  
Guy Tessier, trésorier

<sup>1</sup> Pour une présentation plus approfondie de ces nouvelles dispositions et pour trouver lesdits articles dans nos conventions collectives, je vous suggère de consulter l'édition du 18 juin 2024 du Et puis... Spécial Négó.  
<http://sppmem.ca/data/documents/EtpuisVolume39SpecialNego4Juin2024.pdf>

# Editorial

Michel Mayrand,  
Président  
presidence@sppmem.ca

The school year has barely begun, and the summer vacation period already seems far behind us!

It has to be said that with the latest negotiation period, we've taken on an extra amount of work. In fact, many of the new provisions that we negotiated have met with *variable* responses from each of our employers. We are therefore required to make representations to ensure that all these new articles of the Collective Agreement land properly in our workplaces, to promote the attraction and retention of professional personnel in our CSS/CS. Let's take a brief look at some of the *Agreements' new features*.<sup>1</sup>

## New Employment Groups

The transition of the *Specialized IT Analyst* employment group is going very well at the EMSB but has not yet been put in effect at the CSSPÎ and is stagnant at the CSSDM. Many representations and consultations are to be expected.

As for the Material Resources Consultant (MRC) employment group, discussions with the CSSDM management are well underway. We expect to be able to sign an agreement on this subject soon. Consultations are ongoing.

## 2.5% Master's

Not only has the additional remuneration for recognition of a Master's risen from 2% (CA 2020-23) to 2.5% (CA 2023-28), it now applies to all employment groups except education consultants and psychologists. On this subject, it also varies from one CSS/CS to another. You must make a request to your employer to obtain this additional 2.5% remuneration and, remember, the Master's degree in question must be related to your profession. BUT you don't have to make a request to your employer if you're in one of the 7 job categories for which a Master's degree is compulsory under the Classification Plan. A significant detail to bear in mind: *valid only for those who have spent one year at step 18*.

## Flexible working hours

You must make your request to your immediate superior.

# Welcome back to the 2024-25 school year!

## Overtime pay

If you'd rather get money than time to compensate for overtime you've worked, it's now provided for in the Collective Agreement.

## Professional integration (mentoring) and supervision of stagiaires

The premiums to be granted to the professionals concerned for these two aspects of our Collective Agreement are at the stage of initial discussions with our CSS/CS representatives. We'll get back to you shortly.

## Additional remuneration for psychologists and bonuses for psychoeducators

These additional remunerations and bonuses should already be granted as we speak.

The SPPMEM has deposited three collective grievances, one for each CSS and CS, to protect the rights of members affected by the 2.5% premium for Master's degrees. These grievances were registered with the Education Registry on July 11, 2024.

The CSSDM and CSSPÎ have granted the SPPMEM a suspension of the grievance deadlines, mainly for access to the new employment groups. As the new job category of computer analyst is not the subject of litigation at the EMSB, we have not requested a suspension of the grievance period in this case.

In short, in addition to "ordinary" issues, political representations to promote recognition of professionals in the workplace, disability leave, CNESST and labour relations issues, we now have to add the work of implementing the new provisions of our Collective Agreements, which must move from the "theoretical" to the "practical" stage.

I hope your vacations have given you a chance to recharge your batteries; at the SPPMEM, we look forward to the year ahead with energy and determination!

**Happy 2024-25 school year to each and every one of you!**

<sup>1</sup> For a more in-depth presentation of these new provisions, and to find the aforementioned articles in our Collective Agreements, I suggest you consult the June 18, 2024, edition of the Et Puis... Spécial Négó.  
<http://sppmem.ca/data/documents/EtpuisVolume39SpecialNego4Juin2024.pdf>



Karine Groulx,  
Vice-présidente, unité CSSDM  
vpcsdm@sppmem.ca

## Nouvelles du CSSDM - Centre de services scolaire de Montréal

### Nouvelles dispositions pour les professionnelles et professionnels : Où en est le CSSDM?

Professionnelles et professionnels, bonjour, J'espère que cette rentrée scolaire a bien débuté pour chacun d'entre vous! De notre côté, au syndicat, nous sommes particulièrement occupés par plusieurs dossiers, dont l'implantation des nouvelles dispositions de la convention collective, ainsi que le suivi de vos dossiers (que ce soit en matière d'invalidité, de relations professionnelles, etc.).

#### Nouvelles dispositions pour les professionnelles et professionnels : Où en est le CSSDM?

Le SPPMEM continue d'agir régulièrement auprès des Ressources humaines (RH) pour faire avancer l'implantation des nouvelles dispositions. Les RH, en plus d'être accaparées par la rentrée scolaire, doivent également implanter de nouvelles conventions collectives pour d'autres groupes d'employés. La pénurie de personnel les affecte également. Voici ce que nous savons actuellement :

**Rémunération additionnelle pour la maîtrise :** Les professionnels occupant un corps d'emploi pour lequel une maîtrise n'est pas requise au plan de classification, mais qui détiennent une maîtrise « connexe à une spécialisation exigée pour ce corps d'emploi » peuvent désormais bénéficier d'une rémunération additionnelle de 2,5%, après avoir passé au moins un an à l'échelon 18. Il y a un certain retard dans l'analyse des demandes, mais on nous a assuré que toutes les demandes seront examinées – il est donc normal si vous n'avez pas encore reçu de réponse. Si votre demande est acceptée, l'ajustement sera rétroactif à la date de réception de la demande. Il est donc fortement conseillé de soumettre votre demande le plus tôt possible si ce n'est pas déjà fait.

**Aménagement de l'horaire de travail :** Certains d'entre vous nous ont rapporté que vos supérieurs vous répondaient « Nous attendons les consignes des RH ». D'après nos échanges avec les RH, ils devaient d'abord consulter le Bureau de la direction générale avant que des directives soient communiquées aux gestionnaires. Le Bureau des relations professionnelles rencontrerait d'ailleurs actuellement les gestionnaires pour leur présenter les nouvelles dispositions de notre convention collective, y compris celles concernant l'aménagement de l'horaire de travail. Nous restons à l'affût pour savoir que seront ces consignes!

**Primes de mentorat et pour l'accueil de stagiaires :** Ce sont des sujets pour lesquels nous avons encore très peu de détails. Nous avons été informés que ce dossier devra faire l'objet de discussions au Comité paritaire de perfectionnement (CPP), dont la première rencontre de l'année est prévue pour le 7 novembre. On nous a indiqué que, si possible pour eux, une proposition nous sera envoyée avant cette rencontre. Dans tous les cas, on nous a dit que ces primes seront rétroactives au 1er juillet 2024. Pour les professionnels supervisant des stagiaires, nous vous conseillons de documenter vos stages sur la plateforme du CSSDM dédiée aux stagiaires non-enseignants (<https://intranet.cssdm.gouv.qc.ca/GestionStages/> - la connexion au réseau du CSSDM ou au VPN est requise pour avoir accès), en attendant plus d'informations. Quant à la prime de mentorat, assurez-vous de documenter les jumelages officiels.

**Télétravail :** La nouvelle convention collective stipule explicitement que certaines tâches administratives (telles que la rédaction ou planification) peuvent être effectuées à un autre endroit que le lieu de travail (8-8.01) – ce qui veut dire télétravail. Elle mentionne également que l'employeur doit mettre en place un encadrement permettant le télétravail. Ceci m'amène à la nouvelle directive qui a été annoncée concernant le personnel du Centre administratif, exigeant dorénavant deux jours en présentiel. À cet effet, les lignes directrices en matière de télétravail du CSSDM seront mises à jour pour refléter cette nouvelle directive, et le syndicat sera consulté.

Dans tous les cas, nous vous encourageons vivement à nous tenir au courant de votre situation quant à la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions!

#### Développement des compétences

L'année dernière, nous vous avons consultés pour apporter des changements au cahier des orientations, normes et procédures du Comité paritaire de perfectionnement (CPP), et nous avons obtenu votre accord.

Le nouveau cahier est maintenant disponible : <https://gestion-personnes.cssdm.qc.ca/developpement-competences/formations-demande/professionnel/>. Parmi les nouveautés, on retrouve la possibilité de réclamer 100\$ pour l'adhésion à une association professionnelle et 300\$ pour des frais de scolarité.

Autrement, la plateforme Folio utilisée pour l'inscription aux formations sera remplacée au cours de l'année scolaire. Folio sera encore utilisée pour les formations d'août à décembre, mais les formations débutant en janvier 2025 devront passer par la nouvelle plateforme. Une annonce à ce sujet a été publiée sur Adagio le 6 septembre.

#### Attraction et rétention – La pénurie de personnel en milieu scolaire

Vous avez probablement entendu parler de la pénurie d'enseignants dans les médias, mais la situation n'est pas plus reluisante pour les professionnels au CSSDM. Selon les données du MÉQ à la fin du mois d'août, au CSSDM il y aurait une soixantaine de postes vacants autant pour les psychoéducateurs et que pour les orthophonistes, un pour les psychologues et six pour les conseillers d'orientation. Malheureusement, leurs données ont été colligées seulement pour ces corps d'emploi, mais nous savons qu'il y a bien plus de corps d'emploi chez les professionnels (environ 18 au CSSDM) et chacun joue un rôle essentiel. Plusieurs autres corps d'emploi de professionnels sont également touchés par la difficulté de recrutement.

Il est donc crucial de bien prendre soin du personnel en poste et de favoriser leur rétention, un objectif que les nouvelles dispositions de la convention collective visent à soutenir. Nous resterons vigilants quant à la manière dont le CSSDM mettra en œuvre ces mesures pour attirer et retenir le personnel professionnel.

#### En conclusion

Je crois que cet article couvre les grands dossiers en cours. Merci de m'avoir lue! Comme mentionné plus haut, n'hésitez pas à nous tenir informés de l'évolution de vos demandes, qu'il s'agisse de l'aménagement de l'horaire de travail, de la rémunération additionnelle pour la maîtrise ou de l'accès au télétravail. Votre retour d'information nous aide à mieux vous représenter et à suivre les progrès.

Je vous souhaite une très belle journée.

#### Assemblée générale du SPPMEM

Le mardi 15 octobre 2024 à 18h  
Détails à venir

Programme d'aide aux employés CSSDM  
<https://cssdm.lifeworks.com/>  
1-833-711-2327

La Semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation du 18 au 22 novembre 2024



Susan Waite,  
Vice-présidente, unité EMSB  
vpemsb@sppmem.ca

## EMSB News - English Montreal School Board

### A new school year is well underway!

Dear EMSB Members,  
A new school year is well underway. As of the writing of this, our first newsbulletin of the year, it still feels like summer. If only we could turn back time and have a bit more summer vacation!

At the SPPMEM, we have hit the ground running with a new Collective Agreement on its way to being applied and members reaching out to us with a myriad of inquiries. We know that our professionals have started the year with a bang as well, already facing a mountain of demands, deadlines and projects.

Speaking of the 2023-28 Collective Agreement, be sure to read the article written by our President, Michel Mayrand in this edition, to learn about important updates concerning the status of its application (available in both French and English).

Hear ye! Hear ye! We are pleased to announce that the English version of the Collective Agreement is on its way. We are unable to give you an exact arrival date but keep an eye out for it on the SPPMEM website (<https://sppmem.ca/conventions-collectives/>).

Our first Labour Relations Committee meeting of the year with HR is scheduled to take place on September 26, 2024. We have a full agenda. The application of the new Collective Agreement is the primary order of business. At the same meeting, we will address several other issues of concern to our members, as usual.

A heads-up: we strongly advise our members to follow up on any correspondence submitted to HR or other Board departments, whether it be medical notes, requests for leaves, requested document submissions, etc., particularly if you haven't received acknowledgement of receipt or a timely response (i.e., within a week or two). Some departments are short-staffed. A gentle reminder may be needed and is likely appreciated by the recipient.

Many professionals are receiving new contracts, both new professionals and those returning this year. Be sure to check over your contracts carefully to ensure all information is correct and advise HR if corrections are needed.

**Salary Step considerations :** You must submit your university degrees, transcripts and work attestations to HR within 30 days of receiving your contract. If you are dissatisfied with your salary step placement (e.g., you notice that HR has not counted all your work experience), you have 90

days from receipt of contract to contest it with a grievance. If you have questions or concerns, we advise you to first obtain clarification from HR about how your step was calculated as early as possible. If you are dissatisfied with the calculation, contact your VP EMSB to discuss the matter. It is not a simple or quick task to evaluate your documents and determine next steps, so allow ample time for this. It is not advised to leave it until the last minute and risk missing the 90-day deadline.

#### Upcoming union events :

Registration is required for all the following events. See <https://sppmem.ca/calendrier/> for more information):

#### - Information evening on Retirement and the RREGOP

Monday, October 21, 2024, at 6 p.m. in person (in French)

#### - Information meeting on Group Insurance

Monday, November 11, 2024, 12:00 p.m. to 1:00 p.m., virtual – Zoom (in French)

#### - Information evening on Parental Rights and RQAP/QPIP

Wednesday, November 13, 2024, at 6 p.m., in person, (in French)

- **AREQ retirement preparation sessions:** For more information: <https://sppmem.ca/securite-sociale/regime-de-retraite/> (in French; simultaneous translation in English is available for winter 2025 sessions)

### SPPMEM General Meeting\*

Tuesday, October 15, 2024  
(6:00 p.m.; location TBA)

#### \*Why is it so important to attend SPPMEM's general meetings?

In a trade union, the general meeting is THE forum where you are heard and where you decide on the direction of your union. The SPPMEM, like all trade unions, operates on the basis of general meetings, because this is the best way to make democratic decisions in the presence of as many members as possible. Your presence at these meetings is essential. Our working conditions and democratic life are at stake.

We would be delighted to see EMSB professionals there in large numbers!

And finally, we wish you a satisfying and productive year, filled with opportunities to achieve your professional and personal goals.



## Nouvelles du CSSPÎ - Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île

Martine Bossous,  
Vice-présidente, unité CSSPÎ  
vpcspi@sppmem.ca

Chers membres de l'unité CSSPÎ,  
Permettez-moi de vous souhaiter une belle et agréable rentrée scolaire! Nous avons tous eu besoin de recharger nos batteries après notre intense période de mobilisation!

Cette année sera marquée par des changements : En effet nous devrions nous ajuster à la suite des nouvelles clauses de la convention collective en ce qui a trait à l'aménagement du temps de travail, le télétravail, l'octroi des différentes primes, etc.

Présentement, le service des ressources humaines du CSSPÎ vit des changements au niveau de leurs effectifs. Il est important de souligner le besoin de part et d'autre de développer une compréhension commune des clauses de la convention, afin d'harmoniser l'application au sein de nos milieux de travail. Une première rencontre est prévue le 25 septembre prochain.

J'offrirai au cours des prochains mois des séances de formations afin de bien comprendre les subtilités de la nouvelle convention 2023-2028! Certaines auront lieu en présence par corps d'emplois et d'autres auront lieu en virtuel. Vous comprendrez que je ne pourrai pas rencontrer tous les corps d'emplois!

**Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail** (Régime intérimaire)  
À la suite d'une entente avec le SSEPI (Syndicat du soutien en éducation de la Pointe-de-l'Île), nous avons procédé à la nomination d'une représentante en SST. Cette personne, issue du syndicat du personnel de soutien, représentera à la fois le personnel de soutien et le personnel professionnel.

a. Le nombre de représentants SST est fixé à trois (3) personnes libérées à plein temps pour les 4 accréditations : Enseignant, personnel de soutien, personnel de soutien manuel et personnel professionnel.

b. La Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail se divise en quatre grands thèmes : la prévention des risques dans les milieux de travail; l'accès au régime d'indemnisation en cas de lésion professionnelle; le soutien apporté aux employeurs ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs ayant subi une lésion professionnelle en matière de retour au travail; et d'autres modalités de fonctionnement du régime.

## Une belle et agréable rentrée scolaire!

Si vous désirez en apprendre davantage :  
<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/lois-reglements/modernisation-sst>

### Rétroactivité salariale pour les ex-personnes professionnels du CSSPÎ (6-2.00 Section 4)

Depuis la dernière convention, c'est-à-dire depuis le 1er avril 2024, avez-vous perdu un ou une collègue au profit d'une autre organisation ? Sachez que votre ancien(ne) collègue doit faire une demande écrite de rétroaction salariale auprès du CSSPÎ. Toute demande de rétroactivité doit être accompagnée d'un spécimen de chèque.

## Saviez-vous que?

Personnel professionnel 181 CPNCF - FPPE

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, sous réserve des autres dispositions du présent article, la personne professionnelle a droit, au cours des 12 mois qui suivent le 30 juin de chaque année, à des vacances annuelles dont la durée est déterminée par le tableau suivant :

Service continu <sup>1</sup> au 30 juin	Accumulation de crédits de vacances du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 juin (jours ouvrables)
moins de 1 an	1 2/3 jour par mois de service continu
1 an et moins de 15 ans	20 jours
15 ans	21 jours
16 ans	22 jours
17 ans	23 jours
18 ans	24 jours
19 ans et plus	25 jours

**Continuez à rester attentif(ve) à nos courriels !**  
Nous offrirons des séances de formation concernant :

- L'éducation syndicale
- La retraite (RREGOP)
- Les droits parentaux (RQAP)
- Les assurances collectives
- etc.!

<https://sppmem.ca/calendrier/>

Ces rencontres sont toujours appréciées et vous procurent toutes les informations nécessaires afin de prendre des décisions éclairées.

Enfin, la **convention collective 2023-2028** se retrouve sur notre site.

N'hésitez pas à la télécharger!

[https://sppmem.ca/data/documents/P1\\_CCf.pdf](https://sppmem.ca/data/documents/P1_CCf.pdf)

### Assemblée générale du SPPMEM

Le mardi 15 octobre 2024 à 18h

Détails à venir

## Préparation à la retraite (SPR)

L'AREQ offre aux membres de la CSQ et de ses syndicats, des sessions de préparation à la retraite. La conjointe ou le conjoint du membre est également invité à participer. Plus spécifiquement, les membres invités à participer aux sessions sont ceux qui prendront leur retraite d'ici cinq ans.

### Sessions de préparation à la retraite

**Public visé :** Membres qui envisagent de prendre leur retraite dans un horizon de cinq ans et moins. La conjointe ou le conjoint du membre est également invité à participer.

### Cinq conférences préparées pour vous Calendrier 2024-2025 (En mode virtuel)

- Adaptation psychosociale et santé : 30 avril 2025 de 19 h à 20 h 30
- Questions financières : 7 mai 2025 de 19 h à 20 h 30
- Questions juridiques : 14 mai 2025 de 19 h à 20 h 30
- Assurances : 21 mai 2025 de 19 h à 20 h 30
- Régimes de retraite : 31 mai 2025 de 9 h à 11 h 30

Les frais d'inscription sont de 60 \$; que vous sélectionnez un, trois ou les cinq sujets. Notez qu'il n'y a pas de frais supplémentaires pour les personnes conjointes).

**Le SPPMEM rembourse vos frais d'inscription**, vous pourrez utiliser le **courriel de confirmation** de paiement pour faire votre demande de remboursement ainsi qu'un **spécimen de chèque** à [info@sppmem.ca](mailto:info@sppmem.ca).

Visiter la [plateforme d'inscription](#) en ligne (Code du SPPMEM A11) pour obtenir plus de détails et pour vous inscrire. **Les places sont limitées.**

**Notez que :** Vous devez faire votre inscription en ligne en utilisant un navigateur tel que **Chrome, Edge ou Firefox**. Vous avez des questions ? consultez la [FOIRE AUX QUESTIONS](#) de l'AREQ.

\*\*\* Les sessions ne sont pas disponibles en rediffusion\*\*\*

### Session en présentiel

LAVAL - 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2025  
Grand Times Hôtel Laval – Centropolis  
1700, rue Jeanne-Mance, Laval, H7T 0R2

Les personnes participantes sont attendues à compter de 18h le vendredi et à compter de 9h le samedi.

Inscription : Membre 80 \$ / Personne conjointe 100 \$ (taxes incluses)

Pour réserver votre place, **vous devez envoyer un courriel à [info@sppmem.ca](mailto:info@sppmem.ca)**. Le SPPMEM s'occupe de votre inscription ainsi les frais d'inscription seront payés par le SPPMEM.

### Conférence virtuelle gratuite

#### Préparer ses finances pour la retraite: il n'est jamais trop tôt!

Mercredi 4 décembre 2024 de 19 h à 20 h 30

### SE PRÉPARER À TOUT ÂGE

Il y a parfois des informations que vous auriez aimé connaître plus tôt dans votre parcours professionnel. Celles-ci vous auraient incités à faire **des choix ou à prendre** des directions différentes, par exemple.

Cette conférence virtuelle a été ajoutée à notre offre de service, justement pour répondre à ce besoin. Elle s'adresse tant **aux personnes en début de carrière** qu'à celles se rapprochant de leur retraite. Pour vous inscrire : [INSCRIPTION](#) (Code du SPPMEM A11)

# AREQ

Le mouvement des personnes  
retraitées CSQ

L'AREQ (CSQ) est la plus importante association québécoise de personnes retraitées issues des services publics. Elle compte 60 000 membres venant de l'ensemble des régions du Québec.

Les membres de l'AREQ sont issus du secteur de l'éducation, de même que du domaine de la santé et des services sociaux, des communications et du loisir, du milieu communautaire et du monde municipal.

L'AREQ a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts et les droits culturels, sociaux, économiques et environnementaux de ses membres et des personnes âgées et de contribuer à la réalisation d'une société égalitaire, démocratique, solidaire et pacifiste.

Puis, l'AREQ souscrit au principe d'égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes.

L'AREQ a été créée en 1961 par la pionnière du syndicalisme enseignant Laure Gaudreault. Rappelons qu'en 1936, celle-ci a fondé l'Association catholique des institutrices rurales, qui est à l'origine de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

*Participer aux sessions de préparation à la retraite et connaître les avantages d'adhérer à l'AREQ ça vaut vraiment la peine!*

## Santé et sécurité **au travail**

### Manque d'autonomie

Pour bien des gens, le travail représente un moyen de se réaliser et de s'épanouir dans la société. L'autonomie est un élément essentiel pour y parvenir. Elle renvoie à des notions de contrôle et d'accomplissement de soi.

### Quels sont les risques d'un manque d'autonomie et d'influence au travail?

Plusieurs recherches établissent un lien entre une faible autonomie au travail et des problèmes de santé.

De plus, une organisation rigide, qui ne permet pas l'exercice d'une autonomie répondant aux attentes de la travailleuse ou du travailleur, peut représenter un frein à sa construction identitaire et peut, dans certains cas, fragiliser son équilibre psychologique.

Enfin, lorsque la personne vit ce manque dans un contexte de charge de travail élevée, on constate une augmentation du risque de développer des maladies cardiovasculaires et mentales (dépression, détresse psychologique ou consommation accrue de psychotropes).

### Que faire pour améliorer la situation?

Si vous sentez un malaise ou un besoin non comblé lié à un ou plusieurs des éléments précédents, il se peut que vous soyez en manque d'autonomie ou d'influence. Cependant, revendiquer une plus grande autonomie ou un pouvoir d'influence accru, quand l'organisation n'est pas sensible à ces éléments, peut s'avérer ardu.

PARLEZ-EN À VOTRE SYNDICAT.

**Ensemble, nous avons le pouvoir d'agir.**

**[SPPMEM Nous joindre](#)**

Consultez les dépliants, disponibles sur notre page [Web](#).

Source : Santé et sécurité du travail CSQ

**[- RECONNAÎTRE LE MANQUE D'AUTONOMIE!](#)**

- Loi sur la santé et la sécurité du travail : [LOI SST](#)

- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail : [CNESST](#)

*Tous nos milieux de travail, Les petits comme les grands, doivent être sécuritaires. Ensemble, veillons à travailler dans un environnement sain.*



Manifestation : Pour la suite du monde - 27 septembre 2024

Informations : [L'évènement du 27 septembre à Montréal](#)

## Calendrier

### Assemblée générale

**Le mardi 15 octobre 2024 à 18h**

Détails à venir

### Soirée d'information sur la retraite et le RREGOP

Le lundi 21 octobre 2024 à 18h, en présentiel

Inscription obligatoire [ici](#)

### Rencontre d'information sur l'assurance collective

Le lundi 11 novembre 2024 de 12h à 13h, virtuelle - Zoom

Inscription obligatoire [ici](#)

### Soirée d'information sur les droits parentaux et le RQAP

Le mercredi 13 novembre 2024 à 18h, en présentiel

Inscription obligatoire [ici](#)

### Sessions de préparation à la retraite de l'AREQ

- AREQ - [Calendrier 2024-2025](#)

## Calendrier des jours chômés et payés 2024-2025

### CSSDM, CSSPÎ - 17 journées chômées payées

Fête du Canada : Lundi 1er juillet 2024

Fête du Travail : Lundi 2 septembre 2024

Action de grâces : Lundi 14 octobre 2024

Vacances de Noël : du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025

Congé de Pâques : Vendredi 18 avril 2025

Congé de Pâques : Lundi 21 avril 2025

Fête des Patriotes : Lundi 19 mai 2025

Fête nationale du Québec : Mardi 24 juin 2025

### EMSB - 15 Non-working days with pay 2024-2025

Canada Day : July 1, 2024

Labor Day : September 2, 2024

Thanksgiving : October 14, 2024

Winter Break : December 23, 2024 to January 3, 2025 (+ Overtime compensation days)

Good Friday : April 18, 2025

Easter Holiday : April 21, 2025

Victoria Day : May 19, 2025

St. Jean Baptiste Day : June 24, 2025



  
laPersonnelle

**Vous avez accès à des assurances auto, habitation et entreprise exclusives**



[En savoir plus](#)

La Personnelle désigne [La Personnelle](#), assurances générales inc. au Québec et La Personnelle, compagnie d'assurances dans les autres provinces et territoires. La marque La Personnelle MD ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence.

**Membres, vous ne recevez pas les nouvelles du SPPMEM?**

**Abonnez-vous à notre liste de distribution et rester à l'affût des nouvelles de votre syndicat! [info@sppmem.ca](mailto:info@sppmem.ca)**

Suivez le SPPMEM sur le groupe officiel [Facebook](#), réservé aux membres du SPPMEM.



Syndicat des professionnelles et professionnels du milieu de l'éducation de Montréal CSQ

3205, boulevard Saint-Joseph Est, local 101, Montréal, Québec, H1Y 2B6 - [info@sppmem.ca](mailto:info@sppmem.ca) - [www.sppmem.ca](http://www.sppmem.ca) - 514-254-6993